Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 004-250400868-20241106-PV-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 04 novembre 2024 à 10 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 19 octobre 2024, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire

Etaient excusés :
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 004-250400868-20241106-PV-DE

Délibération n° D–2024–21 (04 11)

OBJET : **Procès-Verbal du Comité Syndical du 14 octobre 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Exposé des motifs –

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 14 octobre 2024, tel que joint en annexe.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 14 octobre 2024, tel que joint en annexe.

- **CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 04 novembre 2024
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 004-250400868-20241106-PV-DE

Syndicat mixte de gestion
du conservatoire à rayonnement départemental
« Olivier Messiaen »

CONSERVATOIRE
MUSIQUE DANSE THÉATRE 04
DÉPARTEMENTAL

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du lundi 14 octobre 2024 10h30

PRÉSENTS :

Laurie SARDELLA, Présidente du syndicat mixte
Sylvie DRUJON d'ASTROS, Directrice générale du CRD04+
Sandra FAURE, 1ère Vice-Présidente du syndicat mixte, représentant DLVA en visio
Claude FIAERT, 2ème Vice-Président du syndicat mixte, représentant P2A en visio
Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglo
Fabienne KREBAZZA, représentante DLVA en visio
Alain DELSAUX, représentant du Département
Claire ZAHRA, Directrice de la Culture de DLVA
Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Isabelle MORINEAUD, représentante du Département
Pierre CATILLON, représentant du Département

EXCUSES :
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglo
Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 004-250400868-20241106-PV-DE

Rapport n° R-2024-16 (14/10)

OBJET : Procès-Verbal du Comité Syndical du 17 juin 2024

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 17 juin 2024, tel que joint en annexe.

La Présidente soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 17 juin 2024

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 004-250400868-20241106-PV-DE

Rapport n° R–2024–17 (14/10)

OBJET : Adaptation du Tableau des Cadres d'Emplois

Suite à l'avis favorable du Comité social technique du 03 octobre 2024, il est proposé de supprimer 10 emplois permanents suite à des nominations au grade supérieur (réussite aux concours), à des augmentations de temps de travail, à des départs en retraite…
Il est proposé de créer 3 emplois permanents au tableau des cadres d'emplois. Il est proposé d'augmenter le temps de travail de deux postes.

« Martine Thieblemont demande des précisions pour connaitre l'impact de ces suppressions sur le fonctionnement de l'antenne de Digne. »

10 SUPPRESSIONS :

Poste de PEA Classe normale à 7/16ème vacant depuis le 1er septembre 2024 :
L'agent titulaire intercommunal a changé de cadre d'emploi : PEA HORS CLASSE à 6.50 au 01/09/2024, poste crée par le comité syndical du 17/06/2024.

« Sylvie Drujon explique le professeur de trombone a été nommé hors classe car son employeur principal l'a nommé hors classe. Afin que cette nomination n'entraine pas d'alourdissement de la masse salariale il a été procédé à une réduction de son temps de travail, avec l'accord de l'agent. Il se trouve que ce professeur a de lourds problèmes de santé et ne peut plus se rendre chaque semaine sur l'antenne de Digne. L'année dernière il se rendait à Digne pour un seul élève. Il faudra à l'avenir rouvrir les heures de trombone à Digne, dès que la situation sera plus favorable.
Laurie Sardella rappelle que l'habitude au conservatoire est de nommer Hors classe les professeurs qui sont en toute fin de carrière à quelques mois de leur retraite. »

Poste d'AEA danse classique 18h (Digne les Bains) vacant depuis le 1er septembre 2024 :
Suite à une augmentation de l'effectif élèves, le comité syndical a décidé une augmentation de 2 heures passant le poste à 20h à compter du 01/09/2024. Le poste AEA temps complet était vacant.

« Sylvie Drujon précise que ce poste passé à 20 h est très largement justifié puisqu'à ce jour la classe de danse classique de Digne réunit 83 élèves, ce qui est énorme pour une seule professeure. »

Poste d'AEA danse classique 18h (Manosque) : poste à supprimer au 01/09/2025 : Nomination de l'agent titulaire au grade de PEA classe normale à 16 heures suite à sa réussite au concours. Un Poste de PEA était vacant. A la fin du stage de l'agent, le poste pourra être supprimé au 01/09/2025.
Ce changement avait été anticipé avec la réorganisation des classes de danse à Manosque.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 004-250400868-20241106-PV-DE

Poste d'AEA Trompette 12h vacant depuis le 1er mars 2024 :
Suite à une augmentation de l'effectif élèves, le comité syndical du 14/02/2024 a décidé une augmentation de 4 heures passant le poste à 16h à compter du 01/04/2024.

Sylvie Drujon explique que ce cette augmentation des heures du professeur de trompette se justifie par une augmentation des effectifs mais aussi par la prise en charge par le professeur de la direction de l'orchestre d'adultes de Digne (Orchestre de quartier). Le poste est ainsi stabilisé.

Poste d'AEA Flûte traversière 11h vacant depuis le 1er septembre 2024 :
Suite à une augmentation de l'effectif élèves, le comité syndical du 14/02/2024 a décidé une augmentation de 2 heures passant le poste à 13h à compter du 01/09/2024.
« Dans le cas de cette professeur de flute il y a encore des listes d'attente, les classes de flûte étant très dynamiques. Nous avons été forcés de lui programmer cette année des IHE pour intégrer une grande élève talentueuse venue d'une école du réseau. Le volume horaire de ce poste serait à reconsidérer dans quelques mois. »

Poste d'AEA Batterie MAA 10h vacant depuis le 1er septembre 2024 :
Poste crée le 14/02/2024, mais finalement le besoin est d'un poste AEA Batterie de 6 heures et un autre poste AEA Batterie Musique actuelle à 4 heures qui seront créés pour le 01/01/2025.

Poste d'Attaché 35h au fonction de directrice administrative vacant depuis le 1er septembre 2024 :
Suite au départ en retraite de l'agent le poste est vacant.

« Ce poste est fermé et n'a pas été remplacé. Sylvie Drujon et Laurie Sardella insistent sur le fait que l'équipe administrative est mise à contribution sur un rythme de travail intense suite au départ de la directrice administrative. Sylvie Sanchez a pris en charge l'intégralité du budget, en plus de la gestion RH et de l'administration générale
Laurie Sardella insiste sur le fait que la coordination et l'engagement de l'équipe est remarquable et que cela est ressenti positivement par les parents et usagers du conservatoire.
Sandra Faure tient à remercier toute l'équipe de l'effort collectif qui est mené et qui va permettre d'assainir les finances du conservatoire.
Laurie Sardella pointe le fait qu'il y a une bonne entente et que c'est très appréciable. »

Poste d'Attaché 35h chargé de direction de l'antenne de Digne les Bains vacant depuis le 1er septembre 2024 :

L'agent était détaché sur le grade d'attaché, au 1er septembre 2024 il est déchargé de ses fonctions de directeur de l'antenne de Digne les Bains. Il réintègre son cadre d'emploi de P.E.A. HORS CLASSE et assure les fonctions d'enseignant. Le poste est vacant.

Poste d'Adjoint administratif territorial à 32.31/35ème vacant depuis le 01/04/2024.
Suite au départ en retraite de l'agent le poste est vacant.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 004-250400868-20241106-PV-DE

« Sylvie Drujon précise que ce poste n'a pas été remplacé mais que ce n'est pas sans conséquence : il a fallu installer des digicodes et renoncer à une présence de personnel d'accueil les samedis.
L'équipe administrative, complétée par l'agent polyvalent Philippe Blaise s'organise pour que les antennes ne restent pas sans agent d'accueil les soirs où les cours finissent tard. »

Poste d'Adjoint administratif territorial à 28/35ème vacant depuis le 07/10/2023.

L'agent a été reconnu inapte définitivement à toutes ses fonctions après une période de congé de longue durée et de mise en disponibilité d'office pour raison de santé. Le poste est vacant.

« Laurie Sardella annonce alors que la personne de l'accueil de Manoque est en arrêt maladie depuis le mois de juin et qu'il a fallu très rapidement trouver une solution provisoire : Nous avons pu recruter une personne pour l'accueil/secrétariat de Digne et Laetitia Schranko est donc affectée à l'antenne de Manosque, qui est plus proche de son domicile.
La nouvelle personne à l'accueil à Digne a du s'adapter très rapidement, elle est bien aidée par Philippe Blaise.

Laurie Sardella apprécie que l'équipe ait réussi à trouver des solutions rapidement et que les inscriptions aient pu se dérouler normalement. »

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 004-250400868-20241106-PV-DE

CREATIONS :

Un poste d'AEA Batterie MAA à 4h : antenne de Manosque pour le 1er janvier 2025
Un poste d'AEA Batterie à 6h : antenne de Manosque pour le 1er janvier 2025
Un Poste d'AEA Batterie MAA **10h** avait été créé le 14/02/2024, mais finalement le besoin est de deux postes distincts. *Ce poste est supprimé ce même jour*.

Un poste d'AEA Piano à 20 h : antenne de Manosque pour le 1er novembre 2024
En remplacement du poste de PEA classe normale piano à 16 heures dont le contractuel n'a pas renouvelé son contrat, ce poste est donc remplacé par un poste de AEA à 20 heures.
Le poste de PEA classe normale à 16 heures sera pourvu au 01/01/2025 par l'enseignant théâtre qui a réussi son concours.

« Sylvie Drujon explique que la création de ce poste est due au départ imprévu d'une professeur de piano qui était en CDD. Nous avons rapidement transformé ce poste PEA en poste d'AEA, ce qui nous a permis de gagner 4 heures d'enseignement et d'accueillir toutes les personnes en liste d'attente piano. Le recrutement a été assez rapide puisque Sheila Salvatore, alors accompagnatrice, a postulé pour ce poste d'enseignement. Mais comme l'explique Laurie Sardella, il faut maintenant trouver un remplaçant à Sheila Salvatore. Le candidat choisi présente le double avantage d'être un spécialiste de l'accompagnement qualifié et compétent et de parler à la fois chinois, coréen, anglais et français. Mais son recrutement est compromis à cause d'un retard sur l'obtention de son titre de séjour. »
Sandra Faure demande s'il sera possible d'intégrer encore de nouveaux élèves pianistes. Laurie Sardella précise que non, l'accompagnateur ne donnera pas de cours de piano donc pas d'élèves en plus quand il sera en place. Mais à ce jour la liste d'attente en piano a été purgée, toutes les demandes ont été satisfaites. »

MODIFICATIONS du temps de travail :

Une augmentation de 5h du poste d'AEA en charge de l'éveil musical et chant choral est demandée pour le 1er janvier 2025 pour prendre en charge des heures d'E.A.C.

Sylvie Drujon précise que cette personne assure déjà les cours d'éveil et de découverte instrumentale pour un volume de 7h hebdomadaire. Ses heures d'intervention dans les écoles ont été supprimées par l'ancienne équipe et cela manque beaucoup pour le rayonnement du conservatoire dans les écoles.
Cette personne Passe donc à 13h hebdo en janvier et nous souhaitons qu'elle soit recrutée à 20 h hebdomadaire en septembre pour assurer des interventions en milieu scolaire plus nombreuses mais également assurer la coordination des dispositifs d'EAC du conservatoire.

Une augmentation de 5 h du poste d'AEA accompagnement piano : antenne de Manosque pour le 1er novembre 2024
Le poste actuel est à 15 heures mais il y a une demande importante d'accompagnement piano pour les cours de chant, les examens de fin de cycle pour les élèves du CRD et du réseau.

Le tableau des cadres d'emplois est joint en annexe.

La Présidente soumet au vote ces modifications du tableau des cadres d'emploi

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 004-250400868-20241106-PV-DE

Rapport n° R–2024–18 (14/10)

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat – Direction régionale des affaires culturelles – Année 2025

Une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles a été versée pour l'année 2024 à hauteur de 90 000 €. La demande de subvention pour l'année 2025 s'élève à 100 000 €.

Cette demande de subvention se justifie par

1/ l'application de la tarification sociale à toutes les propositions pédagogiques de l'établissement (élèves en cursus diplômant, élèves hors cursus, ateliers, pratiques collectives etc)

2/ l'implication forte du conservatoire dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle :
- Création d'une saison jeune public à destination des scolaires
- Création de classes artistiques à l'école élémentaire des Tilleuls de Manosque
- Heures de sensibilisation à la danse jazz dans différentes écoles de la Ville de Manosque
- CHAM/CHAD au collège Mont d'Or de Manosque
- CHAT au collège Gassendi de Digne-les-Bains
- CHAM musiques actuelles au collège Borély de Digne-les-Bains
- OAE à l'école Paul Martin de Digne-les-Bains
- Orchestre de Quartier à vocation sociale en lien avec le CCAS de Digne-les-Bains

Soit au total plus de 70 h hebdomadaires aux partenariats pédagogiques avec l'éducation nationale.
- Concerts mensuels dans les médiathèques de Digne et de Manosque, de novembre à juillet.
- Ecole du spectateur en lien avec les CHAM/CHAD et les classes artistiques de l'école des Tilleuls.

3/le renforcement des liens avec le tissu associatif du territoire
- avec les associations de musiciens amateurs : chorales, harmonies, orchestres amateurs.
- avec le public d'adultes amateurs par la création d'ateliers adaptés : atelier musiques traditionnelles, atelier musique ancienne, camerata.

4/ La diffusion de spectacle ou d'événements participatifs sur l'ensemble du département :
- Création de la fanfare de violon, altos, et violoncelles à Sisteron et à Digne le 7 juin 2025
- Journée « Jouons ensemble » à Saint André des Alpes le 17 mai 2025
- Rencontres départementales du piano à Esparron-de-Verdon le 22 mars 2025
- Pianos itinérants et rencontres clavecins : du 10 au 15 juin 2025 à Seyne-les-Alpes, Allemagne en Provence, Dauphin, Manosque
- La chorale éphémère à Banon en collaboration avec l'orchestre Avignon-Provence
- Etc

5/ L'animation du réseau des écoles de musique du territoire :
- Master classes communes
- Formations pour les professeurs des écoles du département
- Organisation pédagogique et logistique des évaluations départementales

La Présidente soumet au vote la demande de subvention à la DRAC pour la somme de 100 000 €

- *Adopté à l'unanimité.*

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 004-250400868-20241106-PV-DE

Rapport n° R–2024–19 (14/10)

OBJET : Modalités de remboursement et tarifs pour les CHAM/CHAD/CHAT

Modalités de remboursement, à savoir :

- Possibilité de rembourser les droits d'inscription (entièrement ou en partie) :
 - dont le paiement a été fait intégralement en début d'année scolaire et dont le montant est finalement plus bas,
 - en cas d'erreur de calcul au moment du paiement en ligne,
 - En cas d'absence prolongée de l'élève pour cause de santé, avec certificat médical à l'appui (absence minimum de 3 mois consécutifs),

Tarifs CHAM/CHAD/et futurs CHAT :

- Gratuité pour le cursus principal **C**lasse à **H**oraires **A**ménagés,
- Chaque discipline supplémentaire sera facturée au tarif des disciplines supplémentaires,
- Tout cursus suivi en plus sera facturé au tarif d'un cursus

 Exemple :

 Pour un élève inscrit en CHA Danse :
 - Seul le cursus danse est gratuit
 - le cursus instrument sera facturé au tarif d'un cursus
 - la pratique instrumentale non diplômante sera facturée au tarif atelier

- **Pour un élève inscrit en CHA Musique :**
 - Le cursus instrument est entièrement gratuit (FM, orchestre, chant, cours particulier d'instrument)
 - S'il y a un 2ème instrument alors le tarif de la discipline supplémentaire s'applique
 - S'il y a en plus un Cursus danse ou théâtre, il sera facturé au tarif d'un cursus
 - la pratique instrumentale non diplômante sera facturée au tarif atelier

Laurie Sardella explique qu'il y avait un flou dans les tarifs pour ces élèves des classes à horaires aménagés, et une différence de traitement entre les élèves des deux antennes. Cette délibération permet de clarifier cela et de limiter la gratuité au cursus suivi au collège.

La Présidente soumet au vote ces clarifications du adre de la gratuité appliquée aux élèves des classes aménagées

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 004-250400868-20241106-PV-DE

Rapport n° R–2024–20 (14/10)

OBJET : Organigramme du CRD 04

Un nouvel organigramme est proposé.

Il a été approuvé lors du Comité social technique du Centre de gestion 04, lors de sa séance du 03 octobre 2024.

Cet organigramme est joint en annexe.

« La nouveauté est l'arrivée du coordinateur de l'antenne de Digne David Carion. Il fait un travail remarquable et déjà de nouveaux événements se mettent en place notamment avec le musée Gassendi. David Carion gere également les partenariats avec le Théâtre Durance.

Pour assumer la coordination David Carion a été déchargé de quelques heures de cours, qui sont maintenant assurées par Benoit Paillard. Ce dernier a repris son statut d'enseignant et sa classe de piano jazz s'est remplie très rapidement. Sylvie Drujon insiste sur le fait que Benoit Paillard a adhéré avec un esprit positif et de belles propositions à ce changement d'activité, c'est une valeur ajoutée importante pour le conservatoire et particulièrement pour les classes de jazz.

David Carion a pu garder tout de même ses classes CHAM

Laurie Sardella dit qu'elle appréhendait cette suppression du poste de directeur d'antenne mais qu'elle est soulagée car ça se passe très bien il y a beaucoup de propositions c'est très positif.

Sylvie Drujon précise que pour la direction pédagogique elle est sur les deux antennes, donc à Digne un ou deux jours par semaine et un mercredi sur deux pour pouvoir rencontrer les parents d'élèves.

Tout cela est possible grâce à la redynamisation du conseil pédagogique.

Laurie Sardella signale que la nouveauté de cet organigramme est surtout celle de la création du conseil pédagogique, impliqué dans toutes les décisions de la direction.

Sylvie Drujon explique qu'il n'y avait pas de conseil pédagogique à son arrivée : Nous avons donc créé un conseil de coordinateurs qui sont en action et prennent en charge beaucoup de tâches d'organisation et surtout participent aux débats sur l'évolution du projet pédagogique et jouent leur rôle de courroie de transmission en direction des autres professeurs. Ces coordinateurs sont impliqués également dans la gestion financière de leurs projets.

Laurie Sardella dit qu'elle apprécie que les professeurs soient conscients des coûts de chaque projet et des limites que nous devons nous imposer. Egalement tous les professeurs ont une vue sur le tableau des dépenses – le « grand tableau - et connaissent le coût de chaque projet. Le fonctionnement est transparent et cela est apprécié, rien n'est dissimulé personne ne peut se sentir lésé.

Laurie Sardella se félicite que ce fonctionnement apporte de la transparence et contribue à une bonne ambiance.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 004-250400868-20241106-PV-DE

Laurie Sardella insiste également sur l'importance de la communication. Marydo Sebben a repris cette mission avec beaucoup d'efficacité et les activités du conservatoire sont beaucoup plus visibles notamment sur les réseaux sociaux. Les liens se remettent en place avec le service communication à Manosque. A Digne la communication a toujours été assez fluide.
Sylvie Drujon s'étonne que la communication institutionnelle du département ne reprenne jamais les informations du conservatoire qui pourrait etre valorisante pour l'image de l'action du département. Isabelle Morineaud demande si les informations sont bien transmises et qu'il faut vérifier ça. Sylvie Drujon répond qu'à chaque publication sur les réseau le conseil départemental est « tagué». Un lien direct doit etre créé avec le service communication du département. Laurie Sardella pense que nous devons saisir le service communication sur les événements les plus importants : cette année Orfée et la fanfare de violons par exemple. Sylvie Drujon précise également que le conservatoire peut proposer des moments musicaux lors des vœux de la présidente, comme ça a été fait à Manosque l'année dernière et à Digne précédemment. »
« Sylvie Drujon souligne que dans cet organigramme il y a aussi une nouveauté : Laetitia Schranko est maintenant la responsable de la scolarité pour le fichier de l'intégralité des élèves. Laetitia Schranko a commencé comme agent d'entretien et a peu à peu prouvé des compétences et un professionnalisme remarquable. Je m'appuie entierement sur elle avec confiance pour la gestion de Rhapsodie, le logiciel de gestion des élèves. «

La Présidente soumet au vote le nouvel organigramme du conservatoire

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Programmation :

La question de la programmation artistique a été abordée pendant la délibération sur la demande de subvention à la DRAC.
Tarifs :
Les nouveaux tarifs sont bien passés. Le règlement en ligne ou en carte bleue se passe sans encombre. L'augmentation est tout de même notable car il y a eu deux fois 6,5 % en deux ans et Sylvie Drujon pense qu'il faut arrêter les augmentations car les tarifs risquent de décourager les familles.
Budget 2024 :
La baisse imprévue de la dotation de la DRAC ainsi que les oublis dont le BP 24 souffre ont conduit la Présidente Laurie Sardella à interpeler les trois financeurs pour leur demander de trouver une solution d'urgence.

Envoyé en préfecture le 06/11/2024
Reçu en préfecture le 06/11/2024
Publié le 06/11/2024
ID : 004-250400868-20241106-PV-DE

Un réunion des techniciens au conseil départemental le 9 septembre dernier a conclu qu'une rallonge de 30000 euros permettrait de rétablir l'équilibre des comptes du syndicat mixte. Alain Delsaux pour le département annonce que Conseil départemental pourra apporter une aide de 10000 euros. Claude Fiaert pour Provence Alpes Agglomération confirme qu'après concertation entre les deux présidentes PAA trouvera également le moyen d'apporter une aide de la même hauteur. En revanche Claire Zahra pour DLVAgglomération annonce que le Président Camille Galtier est opposé à cette mesure et n'en aura pas les moyens financiers.
Ce sujet reste donc en suspens.
Une date de comité syndical en visio est fixée au lundi 4 novembre pour délibérer sur ce sujet.